MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Amenagement de la plaine sportive sur la commune de Seyne (04)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: COMMUNE DE SEYNE

Raison sociale: Commune de Seyne

N° SIRET: 21040205300016

Type de société (SA, SCI...): Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: Pascal

Prénom(s): Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d amenagement de la "plaine sportive" est un projet d extension qui s inscrit dans la continuite des equipements publics sportifs existants du pole multi activites de la commune de Seyne. Le projet prend place au sein d espaces agricoles et forestiers et s inscrit dans une demarche de parc paysager : il s agit de preserver et de mettre en valeur la mosaique paysagere existante (prairies, forets, espaces agricoles) tout en repondant a des besoins de loisirs et de sport pour la communaute en integrant des equipements sportifs dans l environnement.
Les equipements sportifs projetes sont les suivants : piste de course (servant egalement de cheminement pieton), terrain multisport, terrain de airfit, pump-track 3 niveaux, parcours ludique velo, court de padel, skate-park.
Les amenagements associes sont : placette d entree et sanitaires, aire de stationnement, aire de pique-nique, aire de detente, pontons au bord de la riviere.

4.2 Objectifs du projet

La "plaine sportive" a vocation a completer le pole multi-activites sportives en proposant des equipements exterieurs, dont certains n existent aujourd hui nulle part, ni sur la commune de Seyne ni dans la vallee de la Blanche. La "Plaine Sportive" est une piece maitresse du projet de la commune : il s agit de creer un complexe multi-sites innovant pouvant proposer des stages de remise en forme et/ou d oxygenation a des equipes sportives de niveau local, departemental, voire regional, et pouvant profiter aux associations sportives locales et aux scolaires (elementaire et college).
Les equipements sportifs pourront en effet accueillir les eleves du College Marcel Andre qui ne disposent pas d equipements au sein de l etablissement, et qui n ont pas, aujourd hui, la possibilite d exercer des activites d athletisme (relais, course de vitesse, etc.) comme c est le cas dans la grande majorite des colleges de France, et comme cela est prevu dans les programmes d education physique et sportive.
L Union Sportive de la Blanche sera egalement une des beneficiaires de ce projet, avec l utilisation de la plaine sportive par certaines de ses sections et avec, potentiellement, la creation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet sera realise en trois phases, dont la premiere est la realisation d une piste de course d environ 800 metres de long, des plantations d accompagnement, l amenagement de deux equipements sportifs (terrain multisport et aire de fitness) et l installation de mobilier afin de materialiser une aire de pique-nique et une aire de detente.
Le projet ne prevoit aucun abattage d arbre ni aucun defrichement. Les quelques sections de piste de course prevues sous couvert forestier seront amenagees en conservant l ensemble des arbres. Les aires de pique-nique et de detente seront materialisees par fauchage et/ou tondage regulier des prairies existantes afin d en garantir l ouverture visuelle et le confort d usage. Grace notamment a la topographie favorable du site, les terrassements et les transports de terre seront limites. La terre vegetale du site issue de l amenagement de la piste de course et des deux equipements sportifs sera reemployee pour les fosses de plantations et/ou stockee dans de bonnes conditions agronomiques pour etre utilisee ulterieurement. Afin de reemployer les terres du site, de legeres ondulations du terrain pourront etre creees sur la partie plaine du secteur d etude sans depasser des exhaussements de sol de =/+ de 2 m de haut.
Les phases suivantes du projet comporteront les equipements sportifs et infrastructures associees suivantes : parvis d entree, aire de stationnement, pump-track 3 niveaux, parcours ludique velo, court de padel, skate-park et pontons en bois au bord de la Blanche.
Une partie des remblais pourra etre reemployee sur site pour amenager le pump-track 3 niveaux. Le reste des terres excedentaires pourra servir a stabiliser les accotements de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce projet d extension de plaine sportive va permettre d enrichir l offre sportive deja presente tout en creant un veritable parc public a disposition des habitants et des visiteurs.
Le projet sera exploite par la mairie qui assurera l entretien regulier des equipements sportifs et la gestion differenciee du parc.
Dans la cadre de la gestion differenciee, chaque espace aura un niveau d entretien particulier allant de la tonte reguliere des bords des chemins a un entretien plus naturel (fauchage tardif des prairies fleuries). L objectif est de preserver l environnement (reduction de la pollution, economie des ressources en eau) et de favoriser le developpement de la faune et de la flore locales sur le territoire. La plaine sportive sera ainsi geree de facon raisonnee :
> Paillage pour prevenir les besoins en desherbage, maintenir l humidite au pied des vegetaux, et enrichir le sol en matiere organique ;
> Fauche tardive des prairies de la plaine (et/ou eco-paturage de brebis)
> Desherbage manuel, si besoin ;
> Lisieres arbustives sauvages et naturelles plus ou moins denses pour accueillir naturellement la biodiversite (zones tampon de 5 metres de large).
Les equipements sportifs seront ouverts toute l annee et a tous, et seront utilises en journee puisqu aucun eclairage sur site n est prevu.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'amenager pour la creation d'une aire de stationnement et d'equipements sportifs dans le perimetre des abords de MH, permis de construire pour la creation d'un bloc sanitaire dans le perimetre des abords de MH

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale du terrain Surfaces impermeables ou semi-permeables amenagees dans le cadre du projet (infrastructures sportives et amenagements associes) Surfaces de pleine terre conservees dans le cadre du projet (parc paysager rural)	(2,93, ha) (0,65, ha) (2,28, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route des Auches

Lieu-dit :

Localité : Route des Auches 04140 Seyne

Code postal : 04140 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 44°34'60"6 Lat. : 63°56'21"4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 18/12/2019
zone Nls et ER42 dedie a un "equipement ou espace public"

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☑	☐	Le secteur d'etude se situe au sein de la ZNIEFF de type 2 n°930012735 - BASSINS DE SEYNE-LES-ALPES ET DE SELONNET
En zone de montagne ?	☑	☐	Le secteur d'etude se situe au sein des Alpes du Sud, dans le departement des Alpes de Haute Provence.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☑	☐	Le secteur d'etude se situe dans les abords de Monuments Historiques de la cite de Seyne.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☑	☐	La moitie sud de la zone d'etude est concernee par un zonage "zone humide" de l'inventaire departemental des zones humides qui detoure le cours d'eau et les milieux connexes de la Blanche entre le Pont de Seyne et Selonnet. Un inventaire des zones humides (joint en annexe) a confirme que les seules zones humides de l'aire d'etude
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	Le PPRN a ete approuve le 10 octobre 2011. Le secteur d'etude est principalement concerne par une zone rouge R3 soumise a des aleas faibles - debordements torrentiels, inondation et affouillements.
	☑	☐	approuve le 10 octobre 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Pas d element pollue connu sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches sont ZSC n°FR9301529 "Dormillouse-Lavercq" situe a environ 4,8 km ; ZSC n°FR9301535 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches situe a environ 2,8 km Aucun lien fonctionnel n existe entre le secteur d etude et les sites Natura 2000
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classe le plus proche est a plus de 10 km : "Lac du Lauzet et ses rives"

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	L alimentation en eau potable du projet provient directement du reseau de distribution d eau potable de la commune. Les besoins du projet sont faibles puisqu il s agit d alimenter trois fontaines d'eau potable ainsi que les sanitaires.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Le terrain etant plat, aucun sous-sol n est cree et les mouvements de terres seront donc minimes et limitees aux fondations des espaces publics et des equipements sportifs.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le terrain etant plat, aucun sous-sol n est cree et les mouvements de terres seront donc minimes et limitees aux fondations des espaces publics et des equipements sportifs
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les besoins du projet sont faibles puisqu il s agit d alimenter trois fontaines d'eau potable ainsi qu un bloc sanitaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☑	☐	Certains enjeux ecologiques ont ete observes dans le cadre d un diagnostic ecologique (joint en annexe). Le projet integre des les phases de conception amont les preconisations emises par l ecologue afin de preserver l ensemble des continuites ecologiques et de limiter au maximum les potentielles perturbations de la biodiversite existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Les sites Natura 2000 les plus proches sont ZSC n°FR9301529 "Dormillouse-Lavercq", situe a environ 4,8 km, et ZSC n°FR9301535 "Montagne de Val-haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches", situe a environ 2,8 km. Pas de lien fonctionnel entre le secteur d etude et les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Le projet engendre de la consommation d espaces naturels, agricoles, forestiers au sens de l'article 194 de la loi Climat et resilience.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le secteur d etude est soumis a des aleas sismique faible, retrait gonflement des argiles fort et debordement torrentiel, inondation et affouillements faible a fort. Les recommandations et prescriptions du PPRN sont integrees au projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Le projet induira un trafic lie a sa desserte. Il sera accessible par un cheminement pieton securise en moins de 10 minutes a pied depuis le centre-bourg, et en moins de 5 minutes en partant du college. Le projet sera accessible par la route des Auches et la D7 qui relie le centre bourg de Seyne a Auzet. Une aire de stationnement d une capacite de 28 places permettra d accueillir les usagers du site
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Si les seuils reglementaires sont depasses, un dossier de Police de l Eau precisera ces elements et notamment le principe d exutoire mis en place et le type d infiltration prevue

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☑	☐	Le bloc sanitaire prevu dans le cadre du projet engendre la production d effluents qui seront renvoyes dans le reseau d assainissement et traites par la station d epuration.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet est favorable au contexte paysager, patrimonial, culturel et urbanistique en mettant l accent sur la preservation du paysage pre-existant tout en integrant des equipements sportifs. L extension de la "plaine sportive" s inscrit dans une demarche de parc rural et sportif, dont l objectif est de preserver et mettre en valeur la mosaique paysagere existante tout en repondant a des
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Suppression de l activite agricole existante sur la partie "plaine" (prairie de fauche et paturage bovin/equin) et remplacement par de multiples activites sportives et de loisirs (course a pied, basket-ball, padel, football, musculation, gym. douce, skate, trottinette, BMX, roller, pique-nique, promenade, stationnement). Formalisation du parcours ludique VTT (activite

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir note en annexe 7

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas necessaire que le projet fasse l'objet d'une evaluation environnementale.
Le projet s'inscrit dans un contexte qui souleve des enjeux paysagers, patrimoniaux et ecologiques averes. Ces enjeux ont ete justement evalues et font l'objet d'une demarche volontaire du Maitre d'Ouvrage. Des mesures specifiques, notamment au niveau du milieu naturel, ont ete prises au niveau de la conception du projet. Par ailleurs, l'integralite du projet est confiee a une paysagiste conceptrice afin de garantir une bonne integration paysagere du projet.
Voir note en annexe 7

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Pascal

Prénom Laurent

Qualité du signataire Maire

À Seyne

Fait le 02-06-2025

Signature du (des) demandeur(s)